



Forest Stewardship Council®



Politiques de réaction au COVID-19

Compilation des dérogations, interprétations et foire aux questions

30 novembre 2020

Avertissement : cette traduction en français est régulièrement mise à jour, mais n'est pas nécessairement la dernière version disponible. Pensez à vérifier la dernière version anglophone de référence sur le site <https://fsc.org/>.



Ce document contient l'ensemble des exigences et des FAQ relatives à la pandémie du nouveau coronavirus COVID-19.

Veillez noter que les exigences sont initialement publiées individuellement, par exemple sous la forme d'une interprétation ou d'une dérogation. Toutes les dispositions sont compilées dans ce document afin d'offrir une source d'information centralisée aux parties prenantes du FSC.

Les informations sont fournies par thèmes :




[PARTIE I : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DES OC EN MATIÈRE D'AUDIT](#)

[PARTIE II : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DES AUDITEURS D'OC](#)

[PARTIE III : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DE CERTIFICATION DU FM](#)

[PARTIE IV : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DE CERTIFICATION COC](#)

Cette version française est proposée à titre indicatif. En cas de divergence d'interprétation ou d'erreur de traduction, la version en anglais figurant sur le site internet FSC (fsc.org) fait foi.

Contact pour vos questions :	Dr. Hans-Joachim Droste Dorothee Jung-Wilhelm FSC International Center Adenauerallee 143 53113 Bonn, Germany	
		+49-(0)228-36766-17 +49-(0)228-36766-51
		+49-(0)228-36766-30
		hj.droste@fsc.org d.jung-wilhelm@fsc.org

PARTIE I : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DES OC EN MATIÈRE D'AUDIT

Dérogations génériques

Conducting certification audits remotely

Réaliser des audits de certification à distance

Code	FSC-DER-2020-001		Code	FSC-DER-2020-001	
Requirement(s)	As indicated below		Exigence (s)	Comme indiqué ci-dessous.	
Request by CB	All FSC accredited certification bodies (CBs)		Requise par les OC	Tous les organismes certificateurs (OC) accrédités FSC	
Rationale as provided by CB	Due to the pandemic of novel coronavirus (COVID-19), vast areas of the world are subject to travel restrictions. INT-STD-20-011_04 foresees a case by case application for derogation by CBs in case of a demonstrated risk to the life or health of auditors, to replace an on-site audit with a desk audit. PSU is requested to give guidance on how CBs shall handle upcoming audits.		Raisons invoquées par les OC	En raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), de vastes régions du monde sont soumises à des restrictions de déplacement. L'INT-STD-20-011_04 prévoit une demande de dérogation au cas par cas par les OC en cas de risque de sécurité avéré pour la vie ou la santé des auditeurs, afin de remplacer un audit sur site par un audit documentaire à distance. PSU est invité à donner des conseils sur la manière dont les OC doivent traiter les audits à venir.	
Terms and definitions	Hybrid audit: Combination of a remote desk audit and an on-site inspection.		Termes et définitions	Audit hybride : Combinaison d'un audit à distance et d'une inspection sur site.	
PSU conclusion	Scenarios for applying this derogation	This derogation applies to audits in situations where: - The CB assesses there is a health risk involved in implementing an on-site audit; or - auditors are prevented from conducting an on-site audit due to travel restrictions.	Conclusion de PSU	Scénarios pour appliquer cette dérogation	Cette dérogation s'applique aux audits dans les situations où : - les OC évaluent qu'il y a un risque pour la santé à mettre en œuvre un audit sur site ; ou - les auditeurs sont empêchés de mener un audit sur site à cause de restrictions de déplacement.
	Preconditions for conducting desk and hybrid audits	1. CBs shall have a documented policy, procedure, or both, outlining the process to be implemented in case an audit is affected by the novel coronavirus (COVID-19) pandemic. This shall include:		Conditions préalables à la réalisation d'audits documentaires à distance et hybrides	1. Les OC doivent disposer d'un dispositif ou d'une procédure documentée, ou des deux, décrivant le processus à mettre en œuvre au cas où un audit serait affecté par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Ceci doit inclure :

	- A process to implement the reporting and record keeping requirements of this derogation.
	- A method for assessing whether an on-site audit can be replaced with a desk or hybrid audit, and
	- A description of the desk and hybrid audit methods to be applied in the case of FM and CoC, and
	2. CBs and certificate holders shall: - have the technical and operational capacity to conduct audits remotely or as hybrid audits, and - agree on a secure and confidential data transmission, and - ensure the availability of key staff.
	3. CBs shall utilize information and communication technology (ICT) to evaluate all requirements from the annual audit plan to the extent possible.
	4. Desk audits and the remote component of a hybrid audit should be conducted on the basis of:

	- Un processus pour mettre en œuvre la collecte et l'enregistrement des informations requises par cette dérogation.
	- Une méthode pour évaluer si un audit sur site est en mesure d'être remplacé par un audit documentaire à distance, et
	- Une description des méthodes d'audit documentaire à distance et hybride à appliquer dans le cas de la FM et de la CoC, et
	2. Les OC et les détenteurs de certificats doivent : - avoir la capacité technique et opérationnelle d'effectuer des audits à distance ou de manière hybride, et - se mettre d'accord pour une transmission de données sécurisée et confidentielle, et - assurer la disponibilité du personnel clé.
	3. Les OC doivent utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour évaluer, dans la mesure du possible, toutes les exigences du plan d'audit annuel.
	4. Les audits documentaires à distance et la part à distance des audits hybrides doivent être réalisés sur la base de :

COVID-19 POLICY RESPONSES

	<ul style="list-style-type: none"> - virtual video meetings / virtual company tour, - interviews with relevant people of the certificate holder and stakeholders, - relevant documents and records, - satellite images (where possible), and other best available information.
	5. When desk or hybrid audits are conducted, CBs shall demonstrate that the full scope of the audit can be covered, and that it is possible to evaluate with adequate assurance the conformity of the applicant to the normative requirements.
Forest Management Pre-evaluations FSC-STD-20-007 V3-0 : Definition Pre-evaluation	Pre-evaluation audits may be conducted as desk audits, if it is concluded that a desk audit can credibly be conducted. Alternatively, or when the CB concludes that a preevaluation audit cannot be credibly conducted as desk audit, the audit may be conducted as hybrid audit as regulated in FSC-DER-2020-012.
Forest Management main audits (initial certification)	Regulated in FSC-DER-2020-012

	<ul style="list-style-type: none"> - réunions vidéos en ligne / de visites virtuelles de la société, - des entretiens avec les personnes concernées du titulaire du certificat et des parties prenantes, -des documents et dossiers pertinents, - d'images satellites (si possible), et des autres meilleures informations disponibles.
	5. Lorsque des audits documentaires à distance ou hybrides sont effectués, les OC doivent démontrer que la portée de l'audit peut être couverte dans son intégralité et qu'il est possible d'évaluer avec une assurance suffisante la conformité du candidat aux exigences normatives.
Pré-évaluations en Gestion Forestière FSC-STD-20-007 V3-0 : Définition de Pré-évaluation	Les audits de pré-évaluation peuvent être effectués sous forme d'audits documentaires à distance, s'il est conclu qu'un audit documentaire à distance peut être effectué de manière crédible. Alternativement, ou lorsque l'OC conclut qu'un audit de pré-évaluation ne peut pas être effectué de manière crédible en tant qu'audit documentaire à distance, l'audit peut être effectué en tant qu'audit hybride tel que réglementé dans la FSC-DER-2020-012.
Audits initiaux de Gestion Forestière (première certification)	Réglementé dans la FSC-DER-2020-012

COVID-19 POLICY RESPONSES

FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 5.4.2	
Chain of Custody main audits (initial certification)	Regulated in FSC-DER-2020-005
Surveillance audits FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 4.7.1	CBs may apply either option below, either individually, or sequentially if needed.
FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 6.1.1; INT-STD-20-007_37	A. Surveillance audits may be postponed for a period not exceeding six (6) months beyond the maximum audit cycle. All other requirements including the requirement to have 4 surveillance audits within one certification cycle remain unaffected.
FSC-STD-20-011 V4-0 Clauses 2.6 e), 9.2; INT-STD-20-011_04; Clause 9.2 and 9.3	B. Surveillance audits may be conducted as desk audits, when based on an assessment of the scale, intensity and risk of the Organization's activities it is concluded that a desk audit can credibly be conducted.
	Examples of the above that would prevent a desk audit include:

FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 5.4.2	
Audits initiaux de Chaîne de Contrôle (première certification)	Réglementé dans la FSC-DER-2020-005
Audits de suivi FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 4.7.1	Les OC peuvent appliquer les options ci-dessous. Les OC sont en mesure d'appliquer une des deux options individuellement, ou les deux options de manière séquentielle si nécessaire.
FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 6.1.1 ; INT-STD-20-007_37	A. Les audits de suivi peuvent être reportés pour une période n'excédant pas six (6) mois au-delà du cycle d'audit maximum. Toutes les autres exigences, y compris l'obligation de réaliser quatre audits de suivi au cours d'un cycle de certification, restent inchangées.
FSC-STD-20-011 V4-0 Clauses 2.6 e), 9.2 ; INT-STD-20-011_04; Clauses 9.2 and 9.3	B. Les audits de suivi peuvent être effectués sous forme d'audits documentaires à distance, lorsque sur la base d'une évaluation de l'échelle, l'intensité et le risque des activités de l'Organisation, il est conclu qu'un audit documentaire à distance est en mesure d'être effectué de manière fiable. Voici quelques exemples de situations dans lesquelles un audit documentaire à distance ne serait pas possible : - Les détenteurs de certificat Demandes d'Actions Correctives majeurs ouvertes qui requièrent des vérifications sur site,

COVID-19 POLICY RESPONSES

	<ul style="list-style-type: none"> - Certificate holders with open major CARs that require on-site verification, - Certificate holders with purchase/sales mismatches proven through supply chain investigations conducted by the CB, ASI or FSC, - Certificate holders who fail to report purchase/sales when requested through a supply chain investigation, - Certificate holders with unresolved complaints. 		<ul style="list-style-type: none"> - Les détenteurs de certificat avec des inadéquations dans leur rapport d'achats/ventes démontrées par des enquêtes sur la chaîne d'approvisionnement menées l'OC, ASI ou FSC, - Les détenteurs de certificat qui ne parviennent pas fournir un rapport d'achats/ventes lors d'une demande d'enquête sur la chaîne d'approvisionnement, - Les détenteurs de certificat avec des réclamations en cours.
	<p>C. Alternatively to Option B, or where a surveillance audit cannot be credibly conducted remotely it may:</p> <ul style="list-style-type: none"> - For FM: be conducted as hybrid audit as regulated in FSC-DER-2020-012. - For CoC: be conducted based on the process as described in Option B of the re-evaluation section. 		<p>C. En alternative à l'option B, ou lorsqu'un audit de suivi ne peut être mené à distance de manière crédible, il peut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Pour la FM : être mené en tant qu'audit hybride tel que réglementé dans la FSC-DER-2020-012. - Pour la CoC : être mené sur la base du processus décrit dans l'option B de la section relative à la réévaluation.
	Where audits cannot be conducted according to these options, the certificate shall be suspended.		Quand les audits ne peuvent pas être conduits selon ces options, le certificat doit être suspendu.
Re-evaluation audits	CBs may apply either option below, either individually, or sequentially if needed.	Audits de re-certification	Les OC peuvent appliquer l'une ou l'autre des options ci-dessous, soit individuellement, soit de manière séquentielle si nécessaire.
	A. A certificate may be extended once for up to twelve		A. Un certificat peut être prolongé une fois jusqu'à douze (12) mois au-delà de sa date

COVID-19 POLICY RESPONSES

<p>FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 1.4.2 and 1.4.3</p>	<p>(12) months beyond its original expiry date, by performing a surveillance audit (which may be conducted in line with this derogation).</p> <p>A re-evaluation audit shall then be performed before the maximum 12-month extension expires in order to renew certification.</p>	<p>FSC-STD-20-001 V4-0 Clauses 1.4.2 et 1.4.3</p>	<p>d'expiration initiale, en effectuant un audit de suivi (qui peut être mené conformément à cette dérogation).</p> <p>Un audit de re-certification doit alors être réalisé avant l'expiration de la prolongation maximale de 12 mois afin de renouveler la certification.</p>
	<p>B. A re-evaluation hybrid audit for FM may be conducted as regulated in FSC-DER-2020-012.</p> <p>A re-evaluation audit for CoC may be conducted according to the preconditions, risk assessment and audit process as prescribed in FSC-DER-2020-005. While conducting the risk assessments, CHs that would be classified as 'medium' or 'high' risk (based on Annex A conditions), may be classified as 'low' risk by the CB if they can:</p> <p>a) justify a low risk categorization based on past performance of the CH, or</p> <p>b) confirm that risk mitigation measures have been implemented by the CB (e.g. by sending a qualified quality management auditor in possession of a formal ISO 9001 certificate or completed</p>		<p>B. Un audit hybride de re-certification pour la FM peut être effectué conformément à la réglementation de la FSC-DER-2020-012.</p> <p>Un audit de re-certification pour la CoC peut être effectué conformément aux conditions préalables, à l'évaluation des risques et au processus d'audit prévus dans la FSC-DER-2020-005. Lors de la réalisation des évaluations des risques, les CoC qui seraient classées comme présentant un risque « moyen » ou « élevé » (sur la base des conditions de l'annexe A), peuvent être classés comme présentant un risque « faible » par l'OC s'ils peuvent :</p> <p>a) justifier une catégorisation de risque faible sur la base des performances passées du détenteur de certificat, ou</p> <p>b) confirmer que des mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre par l'OC (par exemple en envoyant un auditeur qualifié en gestion de la qualité en possession d'un certificat officiel ISO 9001 ou finalisé une formation sur la norme ISO 19011 conformément à la FSC-PRO-20-004 sur site et réalisation de l'audit comme un audit hybride).</p>

COVID-19 POLICY RESPONSES

	training on ISO 19011 in accordance with FSC-PRO-20-004 on-site and conducting the audit as a hybrid audit).
Scope change audits FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 4.8.3	Changes in the scope of certification shall be handled in line with FSC requirements and in accordance with operational procedures of CBs. Where on-site audits are required, they may be conducted as regulated in: - FSC-DER-2020-005 for CoC - FSC-DER-2020-012 for FM
Transfer audits FSC-PRO-20-003 V1-0 Clause 3.2.f)	A transfer audit for FM may be conducted as a hybrid audit as regulated in FSC-DER-2020-012. A transfer audit for CoC may be conducted according to the preconditions, risk assessment and audit process as prescribed in FSC-DER-2020-005. While conducting the risk assessments, CHs that would be classified as 'medium' or 'high' risk (based on Annex A conditions), may be classified as 'low' risk by the CB, if they can confirm that risk mitigation measures have been implemented by the CB (e.g. by sending a qualified quality management auditor in possession of a formal ISO 9001 certificate or completed

Changement de portée de certificat FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 4.8.3	Les modifications de portée de la certification doivent être traitées conformément aux exigences du FSC et aux procédures opérationnelles des OC. Lorsque des audits sur site sont requis, ils peuvent être conduits selon les règlementation décrites dans les : - FSC-DER-2020-005 pour la CoC - FSC-DER-2020-012 pour la FM
Audits de transfert FSC-PRO-20-003 V1-0 Clause 3.2.f)	Un audit de transfert pour la FM peut être effectué par un audit hybride tel que réglementé dans la norme FSC-DER-2020-012. Un audit de transfert pour la CoC peut être effectué selon les conditions préalables, l'évaluation des risques et le processus d'audit prévus dans la FSC-DER-2020-005. Lors de l'évaluation des risques, les détenteurs de certificat qui seraient classés comme présentant un risque « moyen » ou « élevé » (sur la base des conditions de l'Annexe A), peuvent être classés comme présentant un risque « faible » par l'OC, s'ils peuvent confirmer que des mesures d'atténuation des risques ont été mises en œuvre par l'OC (par exemple en envoyant un auditeur qualifié en gestion de la qualité en possession d'un certificat officiel ISO 9001 ou finalisé une formation sur la norme ISO 19011 conformément à la FSC-PRO-20-004 sur site

COVID-19 POLICY RESPONSES

		training on ISO 19011 in accordance with FSC-PRO-20-004 on-site and conducting the audit as a hybrid audit).			et réalisation de l'audit comme un audit hybride).
	On-site internal audits of bodies providing outsourced services FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 2.5.5	Where 3-yearly on-site audits of bodies providing outsourced services to CBs are due, the annual on-site audit may be replaced by a desk audit.		Audit interne sur site des organismes fournissant des services externalisés FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 2.5.5	Lorsque les audits triennaux sur site des organismes fournissant des services externalisés aux OC doivent avoir lieu, l'audit annuel sur site peut être remplacé par un audit documentaire à distance.
	General	1. CBs shall retain documented evidence for each case where flexibility offered by this derogation has been applied and document the justification in the audit report (as applicable).		Général	1. Les OC doivent conserver les preuves documentées pour chaque cas où la flexibilité offerte par cette dérogation a été appliquée, et doivent consigner la justification dans le rapport d'audit (le cas échéant).
		2. CBs shall submit an aggregated quarterly report to FSC on audits conducted according to this derogation, within two (2) weeks of the end of each quarter.			2. Les OC doivent soumettre à FSC un rapport trimestriel regroupant les audits réalisés conformément à la présente dérogation, dans les deux (2) semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Scope of derogation	<input checked="" type="checkbox"/> Generic (applicable by all certification bodies) <input type="checkbox"/> Specific (applicable only upon individual request and PSU confirmation)		Périmètre de dérogation	<input checked="" type="checkbox"/> Générique (applicable par tous les organismes certificateurs) <input type="checkbox"/> Spécifique (applicable seulement sur demande individuelle et confirmation de PSU)	
References	IAF ID 3: 2011: Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organizations IAF MD 4: 2018: The Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/ Assessment Purposes		Références	IAF ID 3: 2011: Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organizations IAF MD 4: 2018: The Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/ Assessment Purposes	

COVID-19 POLICY RESPONSES

Approval date	30 January 2020; last amended 20 November 2020	Date d'approbation	30 janvier 2020 ; dernière modification le 20 novembre 2020
Effective date	20 November 2020	Date de prise d'effet	20 novembre 2020
Transition period	20 November – 20 December 2020. NOTE: By the end of the transition period, the provisions of the previous version dated 07 May 2020 expire.	Période de transition	20 novembre - 20 décembre 2020. NOTE : À la fin de la période de transition, les dispositions de la version précédente datée du 07 mai 2020 expirent.
Period of validity	Until 30 of June 2021, or until withdrawn. FSC monitors the global development of the pandemic of novel coronavirus (COVID-19) and will update or withdraw the derogation in full or in part, as necessary.	Période de validité	Jusqu'au 30 juin 2021, ou jusqu'à son retrait. FSC surveille l'évolution mondiale de la pandémie de nouveaux coronavirus (COVID-19) et mettra à jour ou retirera la dérogation en tout ou en partie, selon les besoins.

Conducting COC main evaluation audits remotely

Réalisation d'évaluations initiales CoC à distance

Code	FSC-DER-2020-005	Code	FSC-DER-2020-005
Requirements	FSC-STD-20-011 Part 1, FSC-STD-40-003 V2-1	Exigence (s)	Partie 1 du FSC-STD-20-011, FSC-STD-40-003 V2-1
Rationale	<p>Due to the pandemic of novel coronavirus (COVID-19), vast areas of the world are subject to travel restrictions and many certification bodies have not been able to undertake physical onsite audits for main evaluations.</p> <p>There have been multiple requests from certification bodies for the possibility to undertake the main (initial) evaluation audits of new applicants remotely. Simultaneously, there have also been requests from group/multi-site certificate managers to permit remote internal audits for new applicants. This is expected to be a short-term measure till the COVID-19 situation improves and the related health risks and travel restrictions/social distancing restrictions are no longer applicable.</p>	Raisons	<p>En raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), de vastes régions du monde sont soumises à des restrictions de déplacements et de nombreux organismes certificateurs (OC) n'ont pas été en mesure d'entreprendre des audits physiques sur site pour les évaluations initiales.</p> <p>De nombreux organismes certificateurs ont demandé la possibilité d'effectuer à distance les audits d'évaluation principaux (initiaux) des nouveaux candidats. Simultanément, des gestionnaires de certificats de groupes ou de multi-sites ont également demandé à pouvoir réaliser des audits internes à distance pour les nouveaux candidats. Il s'agit d'une mesure à court terme, en attendant que la situation COVID-19 s'améliore et que les risques sanitaires et les restrictions de déplacement et de distanciation sociale qui y sont liés ne soient plus applicables.</p>
PSU conclusion	<p>Scenarios for applying this derogation:</p> <p>1. Main evaluations by CBs in situations where:</p> <p style="padding-left: 40px;">a. CBs assess there is a health risk involved in implementing an on-site audit; <i>or</i></p> <p style="padding-left: 40px;">b. auditors are prevented from conducting an on-site audit due to travel restrictions.</p> <p>2. Central Office internal audits for new applicant sites for group/multi-site certificates where:</p> <p style="padding-left: 40px;">a. the Participating Site is in an area with a health risk (demonstrated through verifiable public sources, e.g. official travel warnings or restrictions) due to coronavirus, <i>or</i></p> <p style="padding-left: 40px;">b. Central Office auditors are prevented from conducting an on-site audit due to travel restrictions</p>	Conclusion de PSU	<p>Scénarios d'application de cette dérogation :</p> <p>1. Évaluations initiales par des OC dans les situations où :</p> <p style="padding-left: 40px;">a. les OC évaluent qu'il existe un risque pour la santé lié à la mise en œuvre d'un audit sur site ; <i>ou</i></p> <p style="padding-left: 40px;">b. les auditeurs ne peuvent pas effectuer un audit sur site en raison des restrictions de déplacement.</p> <p>2. Audits internes par un Bureau Central pour de nouveaux candidats à une certification de groupe ou multi-sites, dans les situations où :</p> <p style="padding-left: 40px;">a. le Site participant se trouve dans une région présentant un risque pour la santé (démonstré par des sources publiques vérifiables, par exemple des avertissements ou des restrictions officielles de déplacement) dû au coronavirus, <i>ou</i></p> <p style="padding-left: 40px;">b. Les auditeurs du Bureau Central ne peuvent pas effectuer un audit sur site en raison des restrictions de déplacement imposées par les politiques de santé et de sécurité</p>

COVID-19 POLICY RESPONSES

	imposed by organizational (certificate holder/Central Office) health and safety policies or public authorities.		de l'organisation (détenteur du certificat/Bureau Central) ou par les autorités publiques.
	<p>Preconditions for conducting desk audits for main evaluations:</p> <p>1. CBs shall have a documented policy, procedure, or both, outlining the process to be implemented in case an audit is affected by the novel coronavirus (COVID19) pandemic. This shall include:</p> <ul style="list-style-type: none"> - A method for assessing whether an on-site audit can be replaced with a desk audit, <i>and</i> - A description of the desk audit methods to be applied, <i>and</i> - A process to implement the reporting and record keeping requirements of this derogation. <p>2. CBs and certificate holders shall:</p> <ul style="list-style-type: none"> - have the technical and operational capacity to conduct audits remotely, <i>and</i> - agree on a secure and confidential data transmission <i>and</i> - ensure the availability of key staff. <p>NOTE: This requirement shall include all sites/group members covered in the application, and any contractors who are physically handling the material.</p> <p>3. CBs shall utilize information and communication technology (ICT) to evaluate the applicant.</p> <p>4. Desk audits should be conducted on the basis of:</p> <ul style="list-style-type: none"> - virtual video meetings / virtual company tour, - interviews with relevant people of the certificate holder and stakeholders, - relevant documents and records, 		<p>Conditions préalables à la réalisation d'audits documentaires à distance pour les évaluations initiales :</p> <p>1. Les OC doivent disposer d'un dispositif ou d'une procédure documentée, ou des deux, décrivant le processus à mettre en œuvre au cas où un audit serait affecté par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Ceci doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une méthode pour évaluer si un audit sur site est en mesure d'être remplacé par un audit documentaire à distance, <i>et</i> - Une description des méthodes d'audit documentaire à distance à appliquer, <i>et</i> - Un processus pour collecter et enregistrer les informations requises. <p>2. Les OC et les détenteurs de certificats doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> - avoir la capacité technique et opérationnelle d'effectuer des audits à distance, <i>et</i> - se mettre d'accord pour une transmission de données sécurisée et confidentielle, <i>et</i> - assurer la disponibilité du personnel clé. <p>NOTE : Cette exigence doit inclure tous les sites/membres du groupe couverts par la candidature, et tous les contractants qui manipulent physiquement le matériel.</p> <p>3. Les OC doivent utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour évaluer le candidat.</p> <p>4. Les audits doivent être réalisés sur la base de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réunions vidéos en ligne / de visites virtuelles de la société, - des entretiens avec les personnes concernées du détenteur de certificat et des parties prenantes, - des documents et dossiers pertinents,

<p>- other best available information.</p>	<p>- des autres meilleurs informations disponibles.</p>
<p>Certification bodies may conduct desk audits for main evaluations of Chain of Custody and Project certification applicants according to the following requirements:</p>	<p>Les organismes de certification peuvent procéder à des audits documentaires à distance pour les évaluations initiales des candidats à la certification de la Chaîne de Contrôle et à la certification de Projets, conformément aux exigences suivantes :</p>
<p>1. Prior to conducting a main evaluation, the information obtained by the CB from the applicant shall be sufficient to conduct the risk assessment according to the requirements in this derogation (see FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 4.1.3).</p>	<p>1. Avant de procéder à une évaluation initiale, les informations obtenues par la OC auprès du candidat doivent être suffisantes pour effectuer l'évaluation des risques conformément aux exigences de la présente dérogation (voir FSC-STD-20-001 V4-0 clause 4.1.3).</p>
<p>2. The certification body can demonstrate that the full scope of the audit can be covered remotely, and it is possible to evaluate with adequate assurance the conformity of the applicant to the normative requirements.</p>	<p>2. L'organisme certificateur peut démontrer que le périmètre entier de l'audit peut être couvert à distance, et il est possible d'évaluer avec une assurance adéquate la conformité du candidat aux exigences normatives.</p>
<p>3. CBs shall conduct a risk assessment of each applicant according to the scenarios/ factors provided in Annex A to determine the option of conducting a fully remote audit (low risk), a partially remote audit (medium risk), or if a mandatory on-site audit is required (high risk).The risk assessment is to be undertaken at the level of a single site and not at the certificate level. For multi-site certificates, the risk assessment shall be undertaken for each participating site (or for each site selected by sampling) during the evaluation audit.</p>	<p>3. Les OC doivent procéder à une évaluation des risques de chaque candidat selon les scénarios/facteurs prévus dans l'Annexe A, afin de déterminer la possibilité de réaliser un audit entièrement à distance (risque faible), un audit partiellement à distance (risque moyen), ou si un audit sur site est obligatoirement requis (risque élevé). L'évaluation des risques doit être effectuée au niveau de chaque site et non au niveau du certificat. Pour les certificats multi-sites, l'évaluation des risques doit être effectuée pour chaque site participant (ou pour chaque site sélectionné par échantillonnage) lors de l'audit d'évaluation.</p>
<p>4. When an applicant falls into more than one risk category, the CB shall adopt the precautionary approach and apply the audit type of the higher category.</p>	<p>4. Lorsqu'un candidat appartient à plus d'une catégorie de risque, l'OC doit adopter le principe de précaution et appliquer le type d'audit de la catégorie la plus élevée.</p>
<p>5. Applicants with medium risk shall be audited in a two-stage audit process: A Stage 1 initial desk audit which can lead to certificate issuance, followed by a Stage 2 on-site audit, to be undertaken when the related health risks have abated and/or travel restrictions are no longer applicable or at the first surveillance evaluation (see Clause 7 below), whichever is earlier. A certificate can be</p>	<p>5. Les candidats présentant un risque moyen doivent être contrôlés dans le cadre d'un processus d'audit en deux étapes : une Étape 1 étant un audit documentaire à distance initial, qui peut conduire à la délivrance d'un certificat, suivi d'une Étape 2, un audit sur site à réaliser lorsque les risques sanitaires connexes ont diminué et/ou que les restrictions de déplacement ne sont plus applicables ou lors de la première évaluation de suivi (voir la</p>

COVID-19 POLICY RESPONSES

issued on successful completion of Stage 1. Stage 2 audit shall cover the factors which lead to the medium risk categorization and include requirements whose compliance cannot be verified through a remote audit or which require an on-site follow-up to verify compliance once processing of FSC material starts.
6. In case the Stage 2 audit cannot be undertaken until the time of the first surveillance evaluation (due to health risks and/or travel restrictions), the stage 2 audit shall be replaced by the full surveillance evaluation, which shall be conducted as an on-site audit.
7. The first surveillance evaluation after certification shall be conducted within twelve (12) months after the date of the desk audit. Failure shall lead to the suspension of the certificate.
8. Any scenario not covered in Annex A shall be considered as 'high-risk'. In such cases, CBs may approach PSU to provide further instructions. NOTE: This derogation may be modified/ updated based on additional information regarding risk levels categories.
9. CBs shall retain documented evidence for each case where this derogation has been applied and document the justification in the audit report.
10. CBs shall submit an aggregated quarterly report to FSC on audits conducted according to this derogation. The first report shall be submitted by the end of June 2020 (FSC will provide the report template).
Central offices of Group/Multi-site certificates may replace the initial internal audits for new applicant sites/members by desk audits according to the following requirements:

Clause 7, ci-dessous), selon la première échéance. Un certificat peut être délivré à l'issue de l'Étape 1. L'audit de l'Étape 2 doit couvrir les facteurs qui ont conduit à la catégorisation du risque moyen et inclut les exigences dont la conformité ne peut être vérifiée par un audit documentaire à distance ou qui nécessitent un suivi sur site pour vérifier la conformité une fois que la transformation de la matière FSC commence.
6. Si l'audit de l'Étape 2 ne peut être entrepris avant la première évaluation de suivi (en raison de risques sanitaires et/ou de restrictions de déplacement), l'audit de l'Étape 2 doit être remplacé par l'évaluation de suivi complète, qui est réalisée sous la forme d'un audit sur site.
7. La première évaluation de suivi après la certification est effectuée dans les douze (12) mois suivant la date de l'audit documentaire à distance. Tout manquement à cette obligation doit entraîner la suspension du certificat.
8. Tout scénario non couvert par l'Annexe A est considéré comme à « risque élevé ». Dans ce cas, les OC peuvent s'adresser au PSU pour obtenir des consignes supplémentaires. NOTE : Cette dérogation peut être modifiée/actualisée sur la base d'informations supplémentaires concernant les catégories de niveaux de risque.
9. Les OC doivent conserver les preuves documentées pour chaque cas où cette dérogation a été appliquée, et doivent consigner la justification dans le rapport d'audit.
10. Les OC doivent soumettre à FSC un rapport trimestriel regroupant les audits réalisés conformément à la présente dérogation. Le premier rapport devra être soumis avant la fin du mois de juin 2020 (FSC fournira le modèle de rapport).
Les Bureaux Centraux des certificats de groupe ou multi-sites peuvent remplacer les audits internes initiaux pour les nouveaux Sites/membres candidats par des audits documentaires à distance, conformément aux exigences suivantes :

COVID-19 POLICY RESPONSES

11. The new applicant site meets the requirements of clause 5.3.5 of FSC-STD-40-003 V2-1 <i>or</i>
12. The Central Office shall conduct a risk assessment of each applicant according to the scenarios/ factors provided in Annex A to determine the option of conducting a fully remote audit (low risk), a partially remote audit (medium risk), or if a mandatory on-site audit is required (high risk).The risk assessment is to be undertaken at the level of each new applicant site.
13. When an applicant falls into more than one risk category, the Central Office shall adopt the precautionary approach and apply the audit type of the higher category.
14. The risk assessment by the Central Office shall be approved by their certification body prior to conducting remote audits.
15. Applicants with medium risk shall be audited in a two-stage audit process: A Stage 1 initial desk audit which can lead to inclusion in the FSC group/multi-site certificate, followed by a Stage 2 on-site audit, to be undertaken when the related health risks have abated and/or travel restrictions are no longer applicable or at the first annual audit (see Clause 16, below), whichever is earlier. Stage 2 audit shall cover the factors which lead to the medium risk categorization and include requirements whose compliance cannot be verified through a remote audit or which require an on-site follow-up to verify compliance once processing of FSC material starts.
16. In case the Stage 2 audit cannot be undertaken until the time of the first annual audit (due to health risks and/or travel restrictions), the stage 2 audit shall be replaced by the full annual audit, which shall be conducted as an on-site audit.
17. Central office and applicant sites shall:

11. Le nouveau site candidat est conforme aux exigences de la Clause 5.3.5 du FSC-STD-40-003 V2-1, <i>ou</i>
12. Le Bureau Central doit procéder à une évaluation des risques de chaque candidat selon les scénarios/facteurs prévus à l' Annexe A , afin de déterminer la possibilité de réaliser un audit entièrement à distance (risque faible), un audit partiellement à distance (risque moyen), ou si un audit sur site est obligatoirement requis (risque élevé). L'évaluation des risques doit être effectuée au niveau de chaque nouveau site candidat.
13. Lorsqu'un candidat appartient à plus d'une catégorie de risque, le Bureau Central doit adopter le principe de précaution et appliquer le type d'audit de la catégorie la plus élevée.
14. L'évaluation des risques du Bureau Central doit être approuvée par son organisme certificateur avant de procéder à des audits documentaires à distance.
15. Les candidats présentant un risque moyen doivent être contrôlés dans le cadre d'un processus d'audit en deux étapes : une Étape 1 étant un audit documentaire à distance initial, qui peut conduire à l'inclusion dans le certificat FSC de groupe ou multi-sites, suivi d'une Étape 2, un audit sur site à réaliser lorsque les risques sanitaires connexes ont diminué et/ou que les restrictions de déplacement ne sont plus applicables ou lors du premier audit annuel (voir la Clause 16, ci-dessous), selon la première échéance. L'audit de l'Étape 2 doit couvrir les facteurs qui ont conduit à la catégorisation du risque moyen et inclut les exigences dont la conformité ne peut être vérifiée par un audit documentaire à distance ou qui nécessitent un suivi sur site pour vérifier la conformité une fois que la transformation de la matière FSC commence.
16. Si l'audit de l'Étape 2 ne peut être entrepris avant le premier audit annuel (en raison de risques sanitaires et/ou de restrictions de déplacement), l'audit de l'Étape 2 doit être remplacé par un audit annuel complet, qui doit être réalisé sous la forme d'un audit sur site.
17. Le Bureau Central et le site candidat doivent :

COVID-19 POLICY RESPONSES

	<ul style="list-style-type: none"> - have the technical and operational capacity to conduct audits remotely, <i>and</i> - agree on a secure and confidential data transmission <i>and</i> - ensure the availability of key staff. 		<ul style="list-style-type: none"> - avoir la capacité technique et opérationnelle d'effectuer des audits à distance, <i>et</i> - se mettre d'accord pour une transmission de données sécurisée et confidentielle, <i>et</i> - assurer la disponibilité du personnel clé.
	18. The Central Office shall retain documented evidence for each applicant where this derogation has been applied.		18. Le Bureau Central doit conserver les preuves documentées pour chaque candidat pour lequel cette dérogation a été appliquée.
	19. CBs shall submit an aggregated quarterly report to FSC on instances where their certificate holders have undertaken remote evaluation audits for new applicants according to this derogation. The first report shall be submitted by the end of June 2020 (FSC will provide the report template).		19. Les OC doivent soumettre à FSC un rapport trimestriel global, regroupant les cas où des audits ont été réalisés à distance par des détenteurs de certificat conformément à la présente dérogation. Le premier rapport devra être soumis avant la fin du mois de juin 2020 (FSC fournira le modèle du rapport).
Scope of derogation	<input checked="" type="checkbox"/> Generic (applicable by all certification bodies and certificate holders)	Périmètre de dérogation	<input checked="" type="checkbox"/> Générique (applicable par tous les organismes certificateurs et détenteurs de certificat)
	<input type="checkbox"/> Specific (applicable only upon individual request and PSU confirmation)		<input type="checkbox"/> Spécifique (applicable seulement sur demande individuelle et confirmation de PSU)
Approval date	08 May 2020. Amended on 30 November 2020	Date d'approbation	08 mai 2020. Modifié le 30 novembre 2020
Effective date	15 June 2020	Date d'entrée en vigueur	15 juin 2020
Period of validity	Until 30 of June 2021, or until withdrawn. FSC monitors the global development of the pandemic of novel coronavirus (COVID-19) and will update or withdraw the derogation in full or part, as necessary.	Période de validité	Jusqu'au 30 juin 2021, ou jusqu'à son retrait. FSC surveille l'évolution mondiale de la pandémie de nouveaux coronavirus (COVID-19) et mettra à jour ou retirera la dérogation en tout ou en partie, selon les besoins.

Annex A: Risk determination for undertaking remote main evaluation audits

Annexe A : Détermination des risques liés à la réalisation d'audits d'évaluation initiale à distance

Scenario	Low risk	Medium risk	High risk	Scénario	Risque faible	Risque moyen	Risque élevé
Traders	without physical possession	With physical possession and trading in unfinished/non-labelled products		Négociants	sans possession physique	Avec possession physique et commerce de produits non finis/non labellisés	
	with physical possession, but restricted to storage/trading in finished and labelled products				avec possession physique, mais limitée au stockage/commerce de produits finis et labellisés		
Primary and secondary producers/processors/printers and related services	Exclusively handling certified products made of single input material (e.g., whole site deals with FSC 100%)	Use of either percentage or credit system with/without multiple product groups	High complexity with management and uses of all control systems.	Première et deuxième transformations, transformateurs, imprimeurs et services associés	Traitement exclusif de produits certifiés fabriqués à partir d'un seul type d'approvisionnement (par exemple, l'ensemble du site utilise du FSC 100%)	Utilisation d'un système de pourcentage ou de crédit avec un seul ou plusieurs groupes de produits	Grande complexité avec la gestion et l'utilisation de tous les systèmes de contrôle.

	All inputs to production are eligible inputs according to Table B in FSC-STD-40-004, only transfer system is used and physical segregation is not required				Tous les approvisionnements de la production sont des approvisionnements admissibles selon le tableau B de la norme FSC-STD-40-004, seul le système de transfert est utilisé et la séparation physique n'est pas nécessaire		
Non-eligible input entering the supply chain	Risk mitigated by temporal separation of material	Risk mitigated by identification of material Risk mitigated by physical separation of materials if mitigation can be verified by real time video	Risk mitigated by physical separation of materials	Intrant non éligible entrant dans la chaîne d'approvisionnement	Risque atténué par la séparation temporelle des matériaux	Risque atténué par l'identification des matériaux Risque atténué par la séparation physique des matériaux si l'atténuation peut être vérifiée par vidéo en temps réel	Risque atténué par la séparation physique des matériaux
Contractors/outsourcing activities	Low risk contractors or High-risk contractors with low risk categorization as per Clause 9.3 of FSC-STD-20-011	Low risk contractors but with identified risk of improper additions or mixing by the contractors at the contracting facility	High risk contractors as defined in Clause 9.2 of FSC-STD-20-011	Contractants/activités sous-traitées	Contractants à Risque faible <i>ou</i> contractants à risque élevé avec une catégorisation à faible risque selon la Clause 9.3 de la norme FSC-STD-20-011	Contractants à Risque faible, mais avec un risque identifié d'ajouts ou de mélanges incorrects par les contractants sur le site de la sous-traitance	Contractants à risque élevé tels que définis dans la Clause 9.2 de la norme FSC-STD-20-011

COVID-19 POLICY RESPONSES

Sourcing reclaimed materials	Supplier audit program undertaken by another FSC accredited CB	Reclaimed material classification can be demonstrated through objective evidence upon receipt.	Supplier audit program undertaken by applicant organization <i>and</i> reclaimed material classification through objective evidence not possible.	Approvisionnement en matériaux de récupération	Programme d'audit des fournisseurs entrepris par un autre OC accréditée FSC	La classification des matériaux récupérés peut être démontrée par des preuves objectives dès leur réception.	Programme d'audit des fournisseurs entrepris par l'organisation candidate <i>et</i> classification impossible des matériaux récupérés par le biais de preuves objectives.
Sourcing CW through implementation DDS as per requirements of FSC-STD-40-005 standard	Low risk of origin, <i>and</i>	Specified risk for origin (mitigation measures do not require field level verification) <i>and</i>	Specified risk for origin (mitigation measures require field level verification) <i>or</i>	Approvisionnement en Bois Contrôlé par la mise en œuvre du SDR conformément aux exigences de la norme FSC-STD-40-005	Origine à risque faible, <i>et</i>	Risque spécifié pour l'origine (les mesures d'atténuation ne requièrent pas de vérification de terrain), <i>et</i>	Risque spécifié pour l'origine (les mesures d'atténuation requièrent une vérification de terrain), <i>ou</i>
	Low risk of mixing	Low risk of mixing	Specified risk of mixing that can be mitigated only by physical separation.		Risque de mélange faible	Risque de mélange faible	Risque de mélange spécifié qui peut uniquement être atténué par séparation physique.

Group and multi-site certification (Central office requirements may be evaluated in the same manner as a single site)	Normal risk** participating site	High risk participating site* which meets remote audit requirements for reclaimed materials sourcing, CW sourcing and for contractors	High risk participating site*.	Certification de groupe et multi-sites (les exigences du Bureau Central peuvent être évaluées de la même manière que pour un site individuel)	Site participant à risque normal**.	Site participant à risque élevé* qui répond aux exigences d'audit à distance pour l'approvisionnement en matériaux de récupération, l'approvisionnement en Bois Contrôlé et pour les contractants	Site participant à risque élevé*
Other risk factors		Custom manufactured products with individual conversion factors	Unresolved complaints/ disputes regarding the organization's conformity to the requirements of FSC standards	Autres facteurs de risques		Produits fabriqués sur mesure avec des facteurs de conversion individuels	Réclamations / différends non résolus concernant la conformité de l'organisation aux exigences des référentiels FSC
*High-risk participating site: A participating site operating a controlled wood verification program or due diligence system according to FSC-STD-40-005, a supplier audit program for reclaimed materials according to FSC-STD-40-007, or high-risk outsourcing to a non-FSC-certified contractor.	*Site participant à risque élevé : un site participant qui applique un programme de vérification du Bois Contrôlé ou un système de diligence raisonnée conformément à la norme FSC-STD-40-005, un programme d'audit des fournisseurs pour les matériaux de récupération conformément à la norme FSC-STD-40-007, ou une sous-traitance à risque élevé par un contractant non certifié FSC.						
**Normal risk participating site: A participating site that does not conduct any of the activities considered 'high risk' above.	**Site participant à risque normal : un site participant qui ne mène aucune des activités considérées à risque élevé ci-dessus.						

Conducting FM 'hybrid' audits

Réaliser des audits FM « hybrides »

Code	FSC-DER-2020-012	Code	FSC-DER-2020-012
Requirements	FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 5.4.2 FSC-STD-30-005 V1-1 Clause 3.4 FSC-DER-2020-001	Exigence (s)	FSC-STD-20-007 V3-0 Clause 5.4.2 FSC-STD-30-005 V1-1 Clause 3.4 FSC-DER-2020-001
Rationale	Considering the extended duration of novel coronavirus (COVID-19) that prevents many certification bodies (CBs) from conducting physical on-site audits for forest management evaluations, FSC has developed a 'hybrid audit' approach that integrates remote audits with on-site inspections. This temporary model is designed to maintain the integrity of the evaluation while avoiding a deadlock in the (re-) issuance, maintenance and transfer of Forest Management certificates.	Raisons	Compte tenu de la durée prolongée du nouveau coronavirus (COVID-19) qui empêche de nombreux organismes certificateurs (OC) de réaliser des audits physiques sur site pour les évaluations de la gestion forestière (FM), FSC a développé une approche d'« audit hybride » qui intègre des audits documentaires à distance et des inspections sur site. Ce modèle temporaire est conçu pour maintenir l'intégrité de l'évaluation tout en évitant une impasse dans la (re)délivrance, le maintien et le transfert des certificats de gestion forestière.
Terms and definitions	Hybrid audit: Combination of a remote desk audit and an onsite inspection. Audit team: is made up of one or more auditors, one of whom is appointed to be the audit team leader. When necessary, audit teams are also supported by technical experts and/or further personnel (e.g. interpreter), who assist auditors but do not themselves act as auditors. Audit team leader: an auditor who is competent to lead the audit and the audit team. Technical expert: a person supporting an audit team by providing specific knowledge or expertise about a specific sector, content, process or activity being audited. The person does not act as auditor.	Termes et définitions	Audit hybride : Combinaison d'un audit à distance et d'une inspection sur site. Équipe d'audit : elle est composée d'un ou plusieurs auditeurs, dont l'un est désigné comme chef d'équipe d'audit. Si nécessaire, les équipes d'audit sont également soutenues par des experts techniques et/ou du personnel supplémentaire (par exemple un interprète), qui aident les auditeurs mais ne font pas eux-mêmes office d'auditeurs. Chef d'équipe d'audit : un auditeur qui est compétent pour diriger l'audit et l'équipe d'audit. Expert technique : une personne qui soutient une équipe d'audit en lui apportant des connaissances ou des expertises spécifiques sur un secteur, un contenu, un processus ou une activité à auditer. Cette personne n'agit pas en tant qu'auditeur.
PSU conclusion	Scenarios for applying this derogation: This derogation, in combination with FSC-DER-2020-001, may be applied to forest management pre-, main, surveillance, reevaluation, change of	Conclusion de PSU	Scénarios d'application de cette dérogation : Cette dérogation, en combinaison avec la FSC-DER-2020-001, peut être appliquée aux audits de gestion forestière préalables (pré-audit), principaux (audit initial), de suivi, de

COVID-19 POLICY RESPONSES

	<p>scope and certificate transfer audits in situations where:</p> <ul style="list-style-type: none"> - the CB assesses there is a demonstrated health risk involved in implementing an on-site audit; or - auditors are prevented from conducting an on-site audit due to travel restrictions. 		<p>réévaluation, de changement de portée et de transfert de certificats dans les situations où :</p> <ul style="list-style-type: none"> - l'OC évalue qu'il existe un risque sanitaire avéré lié à la mise en œuvre d'un audit sur site ; ou - les auditeurs ne peuvent pas effectuer un audit sur site en raison de restrictions de déplacement.
	<p>Preconditions for conducting hybrid audits:</p>		<p>Conditions préalables à la réalisation d'audits hybrides :</p>
	<p>1. CBs shall have a documented policy, procedure, or both, outlining the process to be implemented in case an evaluation is affected by the novel coronavirus (COVID-19) pandemic. This shall include:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) A method for assessing whether an on-site audit can be replaced with a hybrid audit, including a risk assessment, and b) A description of the hybrid audit methods, including safeguards for risk mitigation to be applied, and c) A process to implement the reporting and record keeping requirements of this derogation. 		<p>1. Les OC doivent disposer d'un dispositif ou d'une procédure documentée, ou des deux, décrivant le processus à mettre en œuvre au cas où un audit serait affecté par la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19). Ceci doit inclure :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Une méthode pour évaluer si un audit sur site est en mesure d'être remplacé par un audit hybride, comprenant une analyse de risque, et b) Une description des méthodes d'audit hybride, comprenant les mesures à appliquer pour l'atténuation des risques, et c) Un processus pour mettre en œuvre la collecte et l'enregistrement des informations requises par cette dérogation.
	<p>2. CBs and The Organization shall:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) have the technical and operational capacity to conduct hybrid audits, and b) agree on a secure and confidential data transmission, and c) ensure the availability of key staff on the ground. 		<p>2. Les OC et l'Organisation doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) avoir la capacité technique et opérationnelle d'effectuer des audits hybride, et b) se mettre d'accord pour une transmission de données sécurisée et confidentielle, et c) assurer la disponibilité du personnel clé sur le terrain.
	<p>3. Technical expert(s) on the ground shall*:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Have demonstrated experience and qualifications covering all social, environmental and economic aspects that are required in the respective audit (see: FSC-STD-20-001 V4-0 EN Box 2: Key 		<p>3. Le(s) expert(s) technique(s) sur le terrain* doivent :</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Avoir une expérience et des qualifications démontrées couvrant tous les aspects sociaux, environnementaux et économiques qui sont requis dans l'audit en question (voir : FSC-STD-20-001 V4-0 EN, Encadré 2 : Considérations clés

<p>considerations for selection of audit team members for forest management audits), and</p> <p>b) Have participated in at least three on-site FM audits before, OR have participated in at least one on-site FM audit and have completed and passed an FSC FM auditor training course, and</p> <p>c) Be able to work independently, and</p> <p>d) Have access and sufficient technical skills to utilize required technology, incl. video capabilities to share field observations.</p>			<p>pour la sélection des membres de l'équipe d'audit pour les audits de gestion forestière), et</p> <p>b) Avoir déjà participé à au moins trois audits FM sur site, OU avoir participé à au moins un audit FM sur site et avoir suivi et réussi un cours de formation d'auditeur FSC FM, et</p> <p>c) être capable de travailler de manière indépendante, et</p> <p>d) Avoir accès à la technologie requise et disposer de compétences techniques suffisantes pour l'utiliser, y compris des capacités vidéo pour partager les observations sur le terrain.</p>
<p>4. CBs shall demonstrate that the full scope of the audit can be covered with the hybrid audit approach, and that it is possible to evaluate The Organization's conformity with adequate assurance.</p>			<p>4. Les OC doivent démontrer que l'ensemble de la portée de l'audit peut être couvert par l'approche d'audit hybride, et qu'il est possible d'évaluer la conformité de l'Organisation avec une assurance appropriée.</p>
<p>5. CBs shall utilize information and communication technology (ICT) to evaluate The Organization and guide the audit team member(s) on the ground. A check-in/briefing/exchange between the remote audit team member(s) and the on-site team member(s) shall be conducted before, during and at end of the audit.</p>			<p>5. Les OC doivent utiliser les technologies de l'information et de la communication (TIC) pour évaluer l'Organisation et guider le(s) membre(s) de l'équipe d'audit sur le terrain. Un check-in/briefing/échange entre le(s) membre(s) de l'équipe d'audit à distance et le(s) membre(s) de l'équipe sur site doit être effectué avant, pendant et à la fin de l'audit.</p>
<p>6. Hybrid audits shall be conducted on the basis of:</p> <p>a) A qualified audit team leader leading the audit remotely, and</p> <p>b) Technical expert(s) and/or qualified auditor(s) on-site to obtain audit evidence, and</p> <p>c) Virtual video meetings between the remote audit team leader and The Organization / on-site team member(s), and</p> <p>d) Interviews with relevant managers, employees, contractors and other stakeholders (remotely and / or on-site), and</p>			<p>6. Les audits hybrides doivent être réalisés sur la base :</p> <p>a) D'un chef d'équipe d'audit qualifié qui dirige l'audit à distance, et</p> <p>b) D'un ou plusieurs experts techniques et/ou un ou plusieurs auditeurs qualifiés sur site pour obtenir des preuves d'audit, et</p> <p>c) De réunions vidéo en ligne entre le chef de l'équipe d'audit à distance et l'Organisation / le(s) membre(s) de l'équipe sur site, et</p> <p>d) D'entretiens avec les responsables, employés, contractants et autres parties prenantes appropriés (à distance et/ou sur site), et</p>

	<p>e) A review of relevant documents and records (remotely and / or on-site), and</p> <p>f) Conducting the opening and closing meeting of the hybrid audit with physical / virtual presence of the full audit team (auditors and local experts) together with relevant staff of The Organization, and</p> <p>g) Other best available information.</p>		<p>e) D'un examen des documents et dossiers appropriés (à distance et/ou sur site), et</p> <p>f) Conduire la réunion d'ouverture et de clôture de l'audit hybride avec la présence physique / en ligne de l'équipe d'audit complète (auditeurs et experts locaux) avec les personnels concernés de l'Organisation, et</p> <p>g) Autres meilleures informations disponibles.</p>
	* Clause 3 applies in audits where no qualified auditor is joining the on-site component of the hybrid audit.		* La clause 3 s'applique aux audits où aucun auditeur qualifié ne se joint à la composante sur site de l'audit hybride.
	Conducting hybrid audits for forest management evaluations		Réalisation d'audits hybrides pour l'évaluation de la gestion forestière
	<p>19. CBs may conduct hybrid audits for forest management evaluations in connection with FSC- DER-2020-001 when:</p> <ul style="list-style-type: none"> - This derogation can be applied according to the health and risk scenarios (above), and - The preconditions for conducting hybrid audits (above) are fulfilled. 		<p>19. Les OC peuvent effectuer des audits hybrides pour les évaluations de la gestion forestière en relation avec le FSC- DER-2020-001 lorsque :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Cette dérogation peut être appliquée conformément aux scénarios de santé et de risque (ci-dessus), et - Les conditions préalables à la réalisation d'audits hybrides (ci-dessus) sont remplies.
	20. CBs shall retain documented evidence for each case where this derogation has been applied and document the justification in the audit report.		20. Les OC doivent conserver les preuves documentées pour chaque cas où cette dérogation a été appliquée, et doivent consigner la justification dans le rapport d'audit.
	21. CBs shall submit an aggregated quarterly report to FSC on audits conducted according to this derogation, within two (2) weeks of the end of each quarter.		21. Les OC doivent soumettre à FSC un rapport trimestriel regroupant les audits réalisés conformément à la présente dérogation, dans les deux (2) semaines suivant la fin de chaque trimestre.
Scope of derogation	<input checked="" type="checkbox"/> Generic (applicable by all certification bodies and certificate holders)	Périmètre de dérogation	<input checked="" type="checkbox"/> Générique (applicable par tous les organismes certificateurs et détenteurs de certificat)
	<input type="checkbox"/> Specific (applicable only upon individual request and PSU confirmation)		<input type="checkbox"/> Spécifique (applicable seulement sur demande individuelle et confirmation de PSU)
Approval date	20 November 2020	Date d'approbation	20 novembre 2020

Period of validity	Until 30 of June 2021, or until withdrawn. FSC monitors the global development of the pandemic of novel coronavirus (COVID-19) and will update or withdraw the derogation in full or in part, as necessary.	Période de validité	Jusqu'au 30 juin 2021, ou jusqu'à son retrait. FSC surveille l'évolution mondiale de la pandémie de nouveaux coronavirus (COVID-19) et mettra à jour ou retirera la dérogation en tout ou en partie, selon les besoins.
---------------------------	--	----------------------------	---

Interprétations

Extending transfer audit date

Extension de la date d'audit de transfert

Code	INT-PRO-20-003_09	Code	INT-PRO-20-003_09
Requirement (s)	FSC-PRO-20-003 V1-0, Clause 3.2.f) FSC-DER-2020-001	Exigence (s)	FSC-PRO-20-003 V1-0, Clause 3.2.f) du FSC-DER-2020-001
Publication date	26 May 2020 Effective from the date of publication until 31 December 2020, or until withdrawn. This interpretation will be updated as necessary.	Date de publication	26 mai 2020 En vigueur à partir de la date de publication jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à son retrait. Cette interprétation sera mise à jour si nécessaire.
<p>As a transfer audit is supposed to be conducted according to the requirements for a surveillance evaluation, can this transfer audit for CoC also be postponed in accordance with FSC-DER-2020-001?</p> <p>Yes, the transfer audit for CoC can be postponed, but shall be conducted within (6) six months of the agreed transfer date. In case of medium risk, this timeline refers to the Stage 1 audit.</p>		<p>Étant donné qu'un audit de transfert est censé être réalisé conformément aux exigences d'une évaluation de suivi, cet audit de transfert pour la CoC peut-il également être reporté conformément à la norme FSC-DER-2020-001 ?</p> <p>Oui, l'audit de transfert pour la CoC peut être reporté, mais il doit être réalisé dans les six (6) mois suivant la date de transfert convenue. En cas de risque moyen, ce délai se limite à l'Étape 1 de l'audit.</p>	

Foire Aux Questions (FAQ)

FAQ I-1	FSC-DER-2020-001: Recertification	FAQ I-1	FSC-DER-2020-001 : Re-certification
Question	Is it required to complete the surveillance audit before the certificate expires?	Question	Est-il nécessaire de réaliser l'audit de suivi avant l'expiration du certificat ?
Answer	The surveillance audit required to extend the certificate should be completed before the certificate expires, but under the COVID-19 scenario the certificate may be extended for up to 6 months according to FSC-STD-20-001 V4-0 Clause 1.4.4 in order to permit the surveillance audit to be completed. Upon successful completion of the surveillance audit, the certificate may then be extended for 12 months beyond its original expiry date. Please note that both timelines refer to the original expiry date and cannot be added up (thus, no extension for 6 months + 12 months).	Réponse	L'audit de suivi requis pour prolonger le certificat doit être achevé avant l'expiration du certificat, mais dans le cadre du scénario COVID-19, le certificat peut être prolongé jusqu'à 6 mois conformément à la Clause 1.4.4 de la norme FSC-STD-20-001 V4-0, afin de permettre la réalisation de l'audit de suivi. Une fois l'audit de suivi réalisé avec succès, le certificat peut alors être prolongé de 12 mois au-delà de sa date d'expiration initiale. Veuillez noter que les deux délais se réfèrent à la date d'expiration initiale et ne peuvent pas être additionnés (donc, pas de prolongation de 6 mois + 12 mois).
FAQ I-2	FSC-DER-2020-001: Recertification	FAQ I-2	FSC-DER-2020-001 : Re-certification
Question	Do CBs need to issue physical certificates for extended validity periods or is it sufficient to extend the validity in the FSC Database?	Question	Les OC doivent-ils délivrer des certificats physiques pour des périodes de validité prolongées ou est-il suffisant de prolonger la validité dans la base de données FSC ?
Answer	Issuing physical certificates is voluntary as of V4-0 of FSC-STD-20-001. It is therefore not required to re-issue a certificate with a new expiry date, unless the CB decides it's necessary to do so. It is however required that the database entry is updated accordingly.	Réponse	La délivrance de certificats physiques est volontaire à partir de la V4-0 de la norme FSC-STD-20 001. Il n'est donc pas nécessaire de réémettre un certificat avec une nouvelle date d'expiration, à moins que l'OC ne décide qu'il est nécessaire de le faire. Il est cependant nécessaire que l'entrée de la base de données soit mise à jour en conséquence.
FAQ I-3	FSC-DER-2020-001: Recertification	FAQ I-3	FSC-DER-2020-001 : Re-certification
Question	When a certificate has been extended based on a surveillance audit as per FSC-DER-2020-001, shall the CB then conduct both the recertification audit and the first surveillance in 2021?	Question	Lorsqu'un certificat a été prolongé sur la base d'un audit de suivi conformément à la norme FSC-DER-2020-001, l'OC doit-il alors procéder à la fois à l'audit de re-certification et au premier audit de suivi en 2021 ?
Answer	No, in 2021 the CB shall conduct the recertification audit, based on which a new 5-year certificate may be issued. The first surveillance would then be due in 2022.	Réponse	Non, en 2021, l'OC devra effectuer l'audit de re-certification, sur la base duquel un nouveau certificat de cinq ans peut être délivré. Le premier suivi serait alors prévu en 2022.

COVID-19 POLICY RESPONSES

FAQ I-4	FSC-DER-2020-005: COC main evaluation	FAQ I-4	FSC-DER-2020-001 : Évaluation CoC initiale
Question	Can a printer who is buying FSC and PEFC paper, and therefore has to segregate their paper stocks, be audited remotely?	Question	Un imprimeur qui achète du papier FSC et PEFC, et qui doit donc séparer ses stocks de papier, peut-il être audité à distance ?
Answer	A printer who is buying and using both FSC and PEFC paper does not qualify for 'low risk' designation, since they need to segregate their paper stocks. However, they could be audited remotely with a 2 stage audit process as provided for scenarios with medium risk.	Réponse	Un imprimeur qui achète et utilise à la fois du papier FSC et PEFC ne peut prétendre à la désignation « risque faible », car il doit séparer ses stocks de papier. Toutefois, il peut être audité à distance par un processus d'audit en deux étapes, comme c'est le cas pour les scénarios à risque moyen.

PARTIE II : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DES AUDITEURS D'OC

Generic derogation

Dérogation générique

Code	FSC-DER-2020-004		Code	FSC-DER-2020-004	
Requirement (s)	As indicated below		Exigence (s)	Comme indiqué ci-dessous.	
Request by	FSC accredited CBs and (independent) training providers		Requise par les OC	Des organismes certificateurs (OC) accrédités FSC et des prestataires de formation (indépendants)	
Rationale as provided by CBs / and (independent) training providers	Due to the pandemic of novel coronavirus (COVID-19), vast areas of the world are subject to travel restrictions. This results in difficulties for CBs and (independent) training providers to ensure conformity with FSC requirements with regards to auditor qualification and other requirements specifically related to auditors.		Raisons invoquées par les OC / et les prestataires de formation (indépendants)	En raison de la pandémie du nouveau coronavirus (COVID-19), de vastes régions du monde sont soumises à des restrictions de déplacement. Il en résulte des difficultés pour les OC et les prestataires de formation (indépendants) à assurer la conformité aux exigences du FSC en ce qui concerne la qualification des auditeurs et d'autres exigences spécifiquement liées aux auditeurs.	
PSU conclusion	Scenarios for applying this derogation	This derogation applies in situations where: – CBs assess there is a health risk involved in allowing auditors to travel to conform with FSC training and (continuous) qualification requirements; or – auditor candidates, qualified auditors, supervising auditors, training providers, trainers and trainees are prevented from conducting and participating in trainings and audits due to travel restrictions.	Conclusion de PSU	Scénarios pour appliquer cette dérogation	Cette dérogation s'applique dans les situations pour lesquelles : - Les OC évaluent qu'il y a un risque pour la santé à autoriser les auditeurs à se déplacer pour se conformer aux exigences de formation et de qualification (continue) du FSC ; ou -Les candidats auditeurs, les auditeurs qualifiés, les auditeurs superviseurs, les prestataires de formation, les formateurs et les personnes inscrites à la formation sont empêchés d'organiser ou de participer à des formations et des audits en raison des restrictions de déplacement.

<p>Qualification of auditor candidates</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0: Annex 2, Table 2, 1.1, #5</p> <p>Annex 2, Table 3, 2.1, #5</p>	<p>It is not possible to qualify FM auditor candidates by replacing on-site audits by desk audits.</p> <p>CoC auditor candidates that participated in at least two onsite audits may conduct CoC desk audits, if they otherwise successfully completed their training program in accordance with FSC requirements. Prior to conducting any on-site audits on their own, such auditors are required to complete the remaining on-site audits.</p>
<p>Continuous qualification</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0 : Annex 2, Table 2, 1.2, #2</p> <p>Annex 2, Table 3, 2.2, #2</p>	<p>The number of days conducted as desk-based audits may count as auditing days for retaining auditor status and shall be recorded accordingly.</p>
<p>Continuous qualification</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0 Annex 2, Table 2, 1.2, #3</p> <p>Annex 2, Table 3, 2.2, #3</p>	<p>All 3-yearly witness audits that are due in 2020 may be postponed for up to twelve (12) months.</p> <p>All required 3-yearly witness audits (including the ones previously postponed) may be done remotely.</p>

<p>Qualification de candidats auditeurs</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0 : Annexe 2, Table 2, 1.1, #5</p> <p>Annexe 2, Table 3, 2.1, #5</p>	<p>Il n'est pas possible de qualifier un auditeur en Gestion Forestière (FM) en remplaçant les audits sur site par des audits documentaires à distance.</p> <p>Les candidats auditeurs à la Chaîne de Contrôle (CoC) qui ont participé à au moins deux audits sur site peuvent effectuer des audits documentaires CoC à distance, s'ils ont par ailleurs suivi avec succès leur programme de formation conformément aux exigences du FSC. Avant d'effectuer des audits sur site de leur propre chef, ces auditeurs sont tenus de réaliser les audits restants sur site.</p>
<p>Qualification continue</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0 : Annexe 2, Table 2, 1.2, #2</p> <p>Annexe 2, Table 3, 2.2, #2</p>	<p>Le nombre de jours effectués en audits documentaires à distance au cours de l'année 2020 peut compter comme des jours d'audit pour le maintien du statut d'auditeur et doit être enregistré en conséquence.</p>
<p>Qualification continue</p> <p>FSC-STD-20-001 V4-0 : Annexe 2, Table 2, 1.2, #3</p>	<p>Tous les audits de témoins triennaux qui doivent avoir lieu en 2020 peuvent être reportés de douze (12) mois au maximum.</p> <p>Tous les audits de témoins triennaux (y compris ceux précédemment reportés) peuvent être réalisés à distance.</p>

Training courses FSC-PRO-20-004 V2-1: Clause 3.3.5	Training Providers may replace classroom (in-person) training by remote trainings, based on the following specifications:
	- travel restrictions are in place for any of the registered trainees or the trainer(s).
	- the training provider shall document all cases of travel restrictions;
	- trainings should offer similar opportunities as in-person trainings to conduct practical exercises and allow for interaction of trainer(s) and trainees (as far as technology allows),
	- decisions about replacing in-person trainings by remote trainings may be based on travel restrictions that are in place up to two months before the scheduled in-person course.
	This derogation may be retroactively applied to training courses that were cancelled due to coronavirus prior to the publication of the derogation.
	Note: Clause 1.2 specifying that 'two hours of in-person training are seen as equivalent

Annexe 2, Table 3, 2.2, #3	
Cours de formation FSC-PRO-20-004 V2-1 : Clause 3.3.5	Les prestataires de formation peuvent remplacer la formation en classe (en présentiel) par des formations à distance, sur la base des spécifications suivantes :
	- des restrictions de déplacement sont en place pour une ou plusieurs des personnes inscrites à la formation s ou pour le(s) formateur(s).
	- le prestataire de formation doit documenter tous les cas de restrictions de déplacement ;
	- les formations doivent offrir des possibilités similaires à celles des formations en présentiel pour effectuer des exercices pratiques et permettre l'interaction entre le(s) formateur(s) et les personnes inscrites à la formation (dans la mesure où la technologie le permet),
	- les décisions relatives au remplacement des formations en présentiel par des formations à distance peuvent être basées sur des restrictions de déplacements qui sont en place jusqu'à deux mois avant le cours en présentiel prévu.
	Cette dérogation peut être appliquée rétroactivement aux cours de formation qui ont été annulés en raison du coronavirus avant la publication de la dérogation.
	Note : la Clause 1.2 précisant que « deux heures de formation en présentiel sont considérées comme équivalent à une heure

COVID-19 POLICY RESPONSES

		to one hour of online training' may also be applied to this derogation.		de formation en ligne » peut également être appliquée à cette dérogation.
	Auditor rotation FSC-STD-20-001 V4-0 : Clause 4.3.7 Clause 4.3.8	Where auditor rotation is required, the rotation period may once be extended by one (1) audit.		Rotation des auditeurs FSC-STD-20-001 V4-0 : Clause 4.3.7 Clause 4.3.8
Scope of derogation	<input checked="" type="checkbox"/> Generic (applicable by all certification bodies and (independent) training providers) <input type="checkbox"/> Specific (applicable only upon individual request and PSU confirmation)		Périmètre de dérogation	<input checked="" type="checkbox"/> Générique (applicable par tous les organismes certificateurs et les prestataires de formation (indépendants)) <input type="checkbox"/> Spécifique (applicable seulement sur demande individuelle et confirmation de PSU)
References	IAF ID 3: 2011: Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organizations IAF MD 4: 2018: The Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/ Assessment Purposes		Références	IAF ID 3: 2011: Management of Extraordinary Events or Circumstances Affecting ABs, CABs and Certified Organizations IAF MD 4: 2018: The Use of Information and Communication Technology (ICT) for Auditing/ Assessment Purposes
Approval date	23 April 2020, amended 20 November 2020		Date d'approbation	23 avril 2020, modifié le 20 novembre 2020
Period of validity	FSC monitors the development of the pandemic of novel coronavirus (COVID-19) and will update or withdraw the derogation in full or in part, as necessary.		Période de validité	FSC surveille l'évolution mondiale de la pandémie de nouveaux coronavirus (COVID-19) et mettra à jour ou retirera la dérogation en tout ou en partie, selon les besoins.

PARTIE III : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DE CERTIFICATION DU FM

Extension of transition period for the FSC Pesticides Policy and for several national standards

Prolongation de la période de transition pour la politique des pesticides du FSC et pour plusieurs normes nationales

<p>To support a smooth transition to new normative documents during the ongoing COVID 19 pandemic, FSC has approved:</p>	<p>Pour une transition fluide vers de nouveaux documents normatifs pendant la pandémie COVID-19 en cours, FSC a approuvé :</p>
<p>1. An extension of the transition period of the FSC Pesticides Policy until 31st December 2020.</p> <p>The extension applies to:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Derogations due to expire before 31st December 2020 are extended until this date. - FSC highly restricted highly hazardous pesticides (HHP) and FSC restricted HHPs for which the certificate holder does not have an approved derogation: the deadline to conduct environmental and social risk assessment (ESRA) for a) newly listed HHPs in this category, and b) HHPs in this category, which were previously listed but that did not require a derogation, is extended until 31st December 2020. - Other chemical pesticides: the deadline to conduct ESRA for these chemical pesticides is extended until 31st December 2020. <p>For detailed information, please see the updated interpretation INT-POL-30-001_07 in https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/381 and attached.</p> <p>The interpretation has been also revised to provide further clarification on the role of the draft HHP-IGI when conducting ESRA.</p>	<p>1. Une prolongation de la période de transition de la politique du FSC en matière de pesticides jusqu'au 31 décembre 2020.</p> <p>Cette prolongation s'applique aux :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Dérogations qui doivent expirer avant le 31 décembre 2020, qui sont prolongées jusqu'à cette date. - Pesticides très restreints très dangereux (<i>highly restricted highly hazardous pesticides</i>, HHP) et aux HHP règlementés par FSC, pour lesquels le détenteur de certificat ne dispose pas d'une dérogation approuvée : la date butoir pour effectuer une évaluation des risques environnementaux et sociaux (<i>environmental and social risk assessment, ESRA</i>) pour a) les HHP nouvellement listés dans cette catégorie, et b) les HHP de cette catégorie, qui étaient précédemment listés mais qui ne nécessitaient pas de dérogation, est prolongée jusqu'au 31 décembre 2020. - Autres pesticides chimiques : la date butoir pour effectuer une ESRA pour ces pesticides chimiques est prolongé jusqu'au 31 décembre 2020. <p>Pour des informations détaillées, veuillez consulter l'interprétation mise à jour INT-POL-30-001_07 dans https://fsc.org/en/document-centre/documents/resource/381.</p> <p>L'interprétation a également été révisée afin de clarifier le rôle du document HHP-IGI dans la conduite des ESRA.</p>
<p>2. An extension of the transition period of several national standards in transition as follows:</p> <ul style="list-style-type: none"> - up to the 31st December 2020, if the original transition period ended by 30th June 2020. - up to six months, if the original transition period ended by 31st March 2021. <p>The countries affected and extended deadlines are:</p>	<p>2. Une prolongation de la période de transition de plusieurs normes nationales en transition comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> - jusqu'au 31 décembre 2020, si la période de transition initiale s'est terminée avant le 30 juin 2020. - jusqu'à six mois, si la période de transition initiale s'achève avant le 31 mars 2021.

COVID-19 POLICY RESPONSES

			Les pays concernés et les délais prolongés sont :		
Country	End of the extended transition period	Original end of the transition period	Pays	Fin de la période de transition étendue	Fin de la période de transition initiale
Australia	31 December 2020	9 February 2020	Australie	31 décembre 2020	9 février 2020
Bosnia and Herzegovina	21 September 2021	21 March 2021	Bosnie-Herzégovine	21 septembre 2021	21 mars 2021
Canada	30 June 2021	31 December 2020	Canada	30 juin 2021	31 décembre 2020
Luxembourg	30 March 2021	30 September 2020	Luxembourg	30 mars 2021	30 septembre 2020
Malaysia	31 December 2020	3 April 2020	Malaysia	31 décembre 2020	3 avril 2020
Namibia	30 September 2021	31 March 2021	Namibie	30 septembre 2021	31 mars 2021
Netherlands	31 December 2020	31 May 2020	Pays-Bas	31 décembre 2020	31 mai 2020
Romania	15 December 2020	14 April 2020	Roumanie	15 décembre 2020	14 avril 2020
Spain	14 July 2021	14 January 2021	Espagne	14 juillet 2021	14 janvier 2021
Ukraine	29 September 2021	29 March 2021	Ukraine	29 décembre 2021	29 mars 2021

Interprétations

Monitoring visits of Group Members

Visites de contrôle des Membres du Groupe

Code	INT-STD-30-005_13	Code	INT-STD-30-005_13
Requirement (s)	Section 8 Monitoring requirements	Exigence (s)	Section 8 « Monitoring requirements »
Publication date	03. April 2020 Effective from the date of publication until 31 of December 2020, or until withdrawn. This interpretation will be updated as necessary.	Date de publication	03 avril 2020 En vigueur à partir de la date de publication jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à son retrait. Cette interprétation sera mise à jour si nécessaire.
<p>Clause 8.1 requires that regular (at least annual) monitoring visits to a sample of Group Members to confirm continued compliance with all the requirements of the applicable Forest Stewardship Standard, and with any additional requirements for membership of the Group.</p> <p>Due to the coronavirus (COVID-19) pandemic, that places travel restrictions on many areas of the world, can these monitoring visits be replaced by remote desk audits?</p>		<p>La Clause 8.1 exige que des visites de contrôle régulières (au moins annuelles) soient effectuées auprès d'un échantillon de Membres du Groupe afin de confirmer le respect permanent de toutes les exigences de la norme Forest Stewardship applicable, ainsi que de toute autre exigence supplémentaire pour l'adhésion au Groupe.</p> <p>En raison de la pandémie de coronavirus (COVID-19), qui impose des restrictions de déplacement dans de nombreuses régions du monde, ces visites de contrôle peuvent-elles être remplacées par des audits documentaires à distance ?</p>	
<p>1. Yes, the coronavirus (COVID-19) pandemic does justify conducting desk audits (remote audits) in situations where:</p> <p>a. the Group Member is in an area with security risk (demonstrated through verifiable public sources, e.g. official travel warnings or restrictions) due to coronavirus, or</p> <p>b. the Group Entity is prevented from conducting an on-site monitoring visits due to travel restrictions imposed by organizational (certificate holder/Group entity) health and safety policies or public authorities.</p>		<p>1. Oui, la pandémie de coronavirus (COVID-19) justifie la réalisation d'audits documentaires à distance dans les situations où :</p> <p>a. le Membre du Groupe se trouve dans une région présentant un risque pour la santé (démonstré par des sources publiques vérifiables, par exemple des avertissements ou des restrictions officielles de déplacement) dû au coronavirus, ou</p> <p>b. l'Entité du Groupe ne peuvent pas effectuer de visite de contrôle sur site en raison de restrictions de déplacement imposées par les politiques de santé et de sécurité de l'organisation (détenteur du certificat/Entité du Groupe) ou par les autorités publiques.</p>	
<p>2. Where the initial onsite audit of a new Group applicant is required, that audit shall not be replaced by desk audits (remote audits) and should be rescheduled.</p>		<p>2. Lorsque l'audit initial sur site d'un nouveau candidat au Groupe est nécessaire, cet audit ne doit pas être remplacé par des audits documentaires à distance et doit être reprogrammé.</p>	
<p>3. In addition to the option of conducting the monitoring visits as desk audits (remote audits), the Group Entity may also consider postponing the monitoring visits, but not beyond the end of 2020.</p>		<p>3. Outre la possibilité de réaliser les visites de contrôle sous forme d'audits documentaires à distance, l'Entité du Groupe peut également envisager de reporter les visites de contrôle, mais pas au-delà de la fin de l'année 2020.</p>	

COVID-19 POLICY RESPONSES

4. The Group Entity shall retain documented evidence for each case where this interpretation has been applied.

NOTE: As soon as travel restrictions have been lifted, monitoring visits shall be conducted as per regular procedures.

4. L'Entité du Groupe doit conserver des preuves documentées pour chaque cas où cette interprétation a été appliquée.

NOTE : Dès que les restrictions de voyage sont levées, les visites de contrôle doivent être effectuées conformément aux procédures habituelles.

PARTIE IV : POLITIQUES DE RÉACTION AUX EXIGENCES DE CERTIFICATION COC

Dérogations génériques

Use of Virgin Fibre in FSC Recycled Products

Code	FSC-DER-2020-003	Code	FSC-DER-2020-003
Status	Withdrawn	Statut	Retiré

Reducing the labelling threshold for FSC Mix Percentage products in the timber, furniture and construction industry

Code	FSC-DER-2020-006	Code	FSC-DER-2020-006
Status	Withdrawn	Statut	Retiré

Interprétations

Internal audits of Participating Sites

Audits internes de Sites participants

Code	INT-STD-40-003_05	Code	INT-STD-40-003_05
Requirement (s)	FSC-STD-40-003 V2-1 Clause 5.3.5	Exigence (s)	Clause 5.3.5 du FSC-STD-40-003 V2-1
Publication date	20 March 2020, updated 07 May 2020, updated 15 June 2020 Effective from the date of publication until 31 December 2020, or until withdrawn. This interpretation will be updated as necessary.	Date de publication	20 mars 2020, mise à jour les 07 mai 2020 et 15 juin 2020 En vigueur à partir de la date de publication jusqu'au 31 décembre 2020, ou jusqu'à son retrait. Cette interprétation sera mise à jour si nécessaire.
Clause 5.3.5 offers the option that Central Offices may conduct internal audits of Participating Sites as desk audits (remote audits) under certain circumstances. Would the coronavirus (COVID-19) pandemic, that places travel restrictions on many areas of the world, also be considered a circumstance in which desk audits (remote audits) would be justifiable?		La Clause 5.3.5 donne la possibilité aux Bureaux Centraux de réaliser les audits internes des Sites participants sous forme d'audits documentaires à distance dans certaines circonstances. La pandémie de coronavirus (COVID-19), qui impose des restrictions de déplacement dans de nombreuses régions du monde, serait-elle également considérée comme une circonstance dans laquelle des audits documentaires à distance seraient justifiables ?	

COVID-19 POLICY RESPONSES

<p>1. Yes, the coronavirus (COVID-19) pandemic does justify applying the option of desk audits (remote audits) as per Clause 5.3.5 for all types of participating sites, provided that:</p> <p>a. the Participating Site is in an area with a health risk (demonstrated through verifiable public sources, e.g. official travel warnings or restrictions) due to coronavirus, or</p> <p>b. Central Office auditors are prevented from conducting an on-site audit due to travel restrictions imposed by organizational (certificate holder/Central Office) health and safety policies or public authorities.</p>	<p>1. Oui, la pandémie de coronavirus (COVID-19) justifie l'application de l'option des audits documentaires à distance conformément à la Clause 5.3.5 dans les situations où :</p> <p>a. le Site participant se trouve dans une zone présentant un risque sanitaire (démontré par des sources publiques vérifiables, par exemple des avertissements ou des restrictions officielles de déplacement) dû au coronavirus, ou</p> <p>b. les auditeurs du Bureau Central ne peuvent pas effectuer un audit sur site en raison des restrictions de déplacement imposées par les politiques de santé et de sécurité de l'organisation (détenteur du certificat/Bureau Central) ou par les autorités publiques.</p>
<p>2. In addition to the option of conducting the internal audit as desk audits (remote audits), the Central Office may also consider postponing the internal audit, but not beyond the end of 2020.</p>	<p>2. Outre la possibilité de réaliser l'audit interne sous forme d'audits documentaires à distance, le Bureau Central peut également envisager de reporter l'audit interne, mais pas au-delà de la fin de l'année 2020.</p>
<p>3. For new applicant sites, the initial internal audit may be replaced by desk (remote) audits in cases:</p> <p>a. the new applicant sites are already meeting the existing requirements of Clause 5.3.5, or</p> <p>b. the Central Office and the applicant sites meet the requirements specified in FSC-DER-2020-005 then the initial internal audit may be replaced by desk (remote) audits.</p>	<p>3. Pour les nouveaux sites candidats, l'audit interne initial peut être remplacé par des audits documentaires à distance dans certains cas :</p> <p>a. les nouveaux sites candidats satisfont déjà aux exigences existantes de la Clause 5.3.5, ou</p> <p>b. le Bureau Central et les sites candidats répondent aux exigences spécifiées dans la norme FSC-DER-2020-005. Dans ce cas, l'audit interne initial peut être remplacé par un audit documentaire à distance.</p>
<p>4. The Central Office shall retain documented evidence for each case where this interpretation has been applied.</p>	<p>4. Le Bureau Central doit conserver des preuves documentées pour chaque cas où cette interprétation a été appliquée.</p>
<p>5. As soon as travel restrictions have been lifted, internal audits shall be conducted as per regular audit procedures.</p>	<p>5. Dès que les restrictions de déplacement sont levées, les audits internes doivent être effectués conformément aux procédures d'audit habituelles.</p>

COVID-19 POLICY RESPONSES